Image not found or type unknown

Amende douaniere suisse/france à cause d'une vielle matraque

Par **micimic**, le **03/03/2015** à **14:10**

Bonjour,

Je suis français et, me rendant en Suisse pour un concert de rock en novembre 2014, la douane suisse a entièrement fouillé mon véhicule et à trouvé une matraque telescopique.

Je ne savais pas que c'était interdit en Suisse. Le douanier m'a prix l'objet et m'a fait payer une amende de 610 CHF. Tout était écris en allemand et comme je ne comprennais pas, il m'a dit " tu paye et tu pars ".

De plus, aujourd'hui, 4 mois aprés, je viens de recevoir une demande de dépot complémentaire de 148 CHF (des frais sur l'amende) par la poste et en recommandé. Donc Je vais encore payer. D'ailleurs, si quelqu'un pouvais me dire où ce situe le numero de compte pour faire le virement, ce serai gentil.

Ma question est : Est-ce qu'aprés ce 2e payement, l'affaire sera définitivement close ou dois-je encore m'attendre à d'autre représailles ? amendes, frais, explication au poste en France ? ou autre ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **03/03/2015** à **14:24**

Bonjour,

Je pzense que, en raison de ce concert rock, les douaniers suisses fouillaient les voitures à la recherche de substances interdites (drogue). Ils son tombés sur ta matraque, ils ont pensé que tu ne te balade pas avec ce type d'arme pour aller cueillir des fraises ou des pâquerettes mais que tu avais probablement l'intention de t'en servir.

En ce qui concerne le supplément correspondants aux frais de recherches, c'est logique, les suisses ayant horreur de payer, sur leurs impôts, ce type de frais pour le compte dese délinquants. Une fois cette somme payée, ton dossier sera clôt et tu n'auras plus rien d'autre à verser. Sache que, en attendant, tu es fiché et si tu retourne en Suisse, tu as tout intérêt à te faire oublier.

Non, en France tu ne risques rien, ce qui se passe d'un côté de la frontière ne regarde pas les autorités de l'autre côté de la frontière.

Par **micimic**, le **03/03/2015** à **14:33**

"Non, en France tu ne risques rien, ce qui se passe d'un côté de la frontière ne regarde pas les autorités de l'autre côté de la frontière." j'aimerai bien , car ne connaissant pas la loi suisse , jai peur de me retrouver au poste francais ou dans un tribunal en suisse pour ça.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés